

AVIS PUBLIC

Est donné, par le présent, par la soussignée, secrétaire-trésorière, de la municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil Municipal mercredi le 13 janvier 2021 à 19 h 30 heures par visioconférence.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : **2020-005**

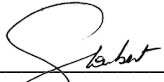
Nature et effets : Tel que présenté à l'inspecteur municipal, le demandeur souhaite régulariser les marges, du garage détaché, en ce qui concerne sa position par rapport aux limites de l'immeuble.

la demande de dérogation mineure concerne la régularisation de la marge arrière du mur Ouest du garage détaché, situé à une distance insuffisante de la limite Est du lot du voisin (lot 5 279 160). La demande vise donc à rendre conforme la marge de 1,14 mètres, alors qu'en vertu du Règlement de zonage n° 347-07, la distance minimale des limites de la propriété est de 1,5 mètre;

Identification du site concerné : 1008, rue Bissonnette – lot 4 540 237 -

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande. Il devra le faire par écrit avant le 12 janvier 2021 et se fera entendre par voie de visioconférence si la séance se tient à huis clos selon l'arrêté ministériel 2020-09.

Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce vingt-deux décembre 2020.

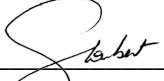


Sophie Loubert
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (15 jours avant)

Je, soussignée, Sophie Loubert, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 22 décembre 2020 entre 9 h et 12 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 22 décembre 2020.



Sophie Loubert
Secrétaire-trésorière